

PG/MO.
REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

PORTO-NOVO, LE 7 NOVEMBRE 1960

CABINET DU PREMIER
MINISTRE

II ECRET DU PREMIER MINISTRE.

N° 3II /PCM/CAB/MI.

SOMMAIRE.
NOMINATION.

LE PREMIER MINISTRE;

VU la loi n°59/3 du 15 Février 1959 portant Constitution de la République du Dahomey ;
VU la loi n°59/16 ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois Supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des Titulaires est faite par le PREMIER MINISTRE, le Conseil des Ministres étant obligatoirement entendu ;
SUR la proposition du Ministre de l'Intérieur ;
LE Conseil des Ministres entendu ,

II E C R E T E

IMPLIATIONS.-

CHRONO

JORD.

MI.

PRESIDENCE

INFO/RADIO

I
I
5
I5
2
I
I
I
5
I
I
4
I

ESSE.

MAIRE

ENTRE ABOMEYI

ARTICLE 1er.- M. MALFETTES Roger, Administrateur 7ème échelon des Affaires d'Outre-Mer, Préfet du Centre à Abomey, est mis à la disposition du Ministre de l'Intérieur à Porto-Novo.

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de notification à l'intéressé sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./.-

PAR LE PREMIER MINISTRE
LE MINISTRE DE L'INTERIEUR.

M. AROUNA.

H. MAGA.